

Compétences attendues

L'Initiateur fédéral doit être capable d'accueillir et de prendre en charge un groupe restreint dans le cadre de consignes précises sous la responsabilité d'un cadre qualifié de la structure (au minimum Educateur fédéral). La mise en place de la sécurité et la maîtrise de l'environnement résultent d'une organisation extérieure.

Le Socle commun constitue la première partie de la formation Initiateur. Elle est commune à toutes les pratiques de l'aviron (eaux intérieures, mer, indoor, banc fixe). 100% à distance, gratuite, d'une durée d'environ 10 heures, la formation Socle doit être validée avant de participer à la formation en centre.

La durée de la formation Initiateur Eaux Intérieures est de 22 heures minimum :

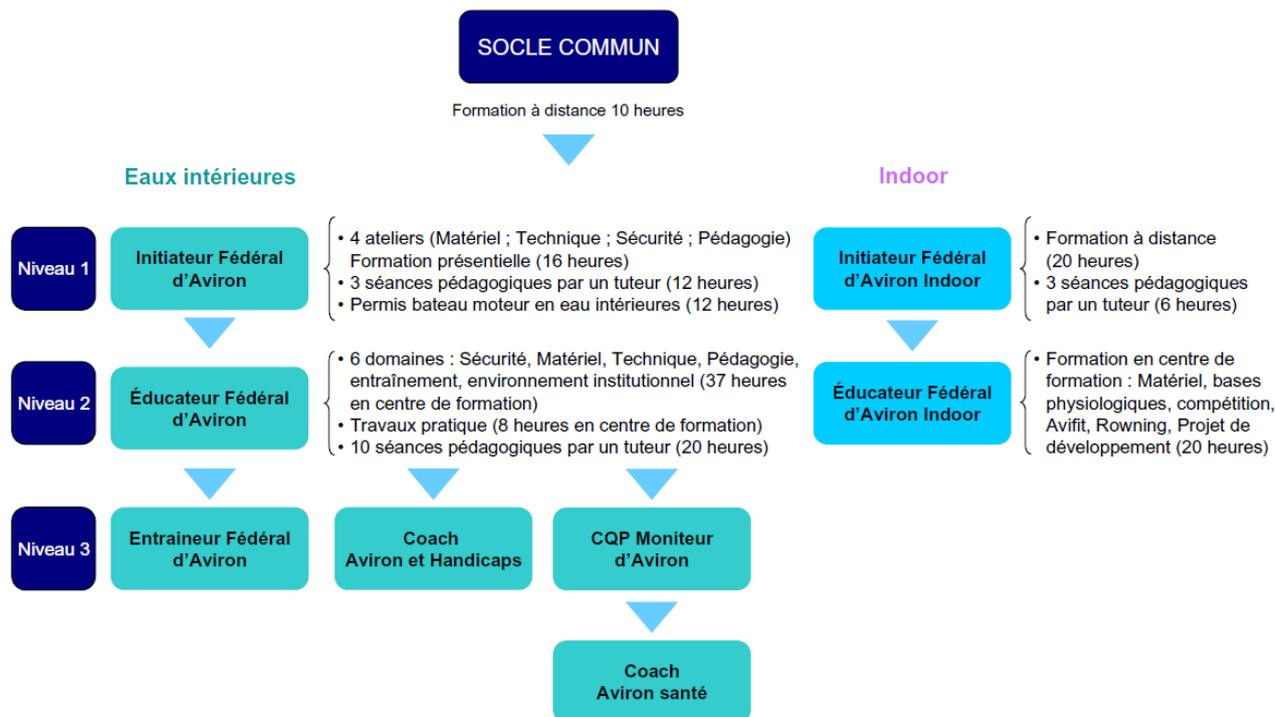
- **Formation théorique et pratique avec formateur** : 16 heures (en centre de formation) - Les séquences comportent des apports théoriques, des ateliers pratiques et des mises en situations pédagogiques. La répartition des séquences de formation est laissée à l'initiative des formateurs.
- **Formation pédagogique avec tuteur** : 6 à 10 heures (dans la structure du tuteur) - Le stagiaire participe, aux côtés d'un tuteur fédéral, à la mise en place et à l'encadrement de 3 séances. Ces séances sont principalement des séances en bateau (initiation) mais peuvent aussi se dérouler au sol. Le stagiaire peut être observateur et/ou intervenant en fonction de ses compétences initiales, du public et des conditions de pratique. Le tuteur a la responsabilité de la mise en autonomie progressive du stagiaire pour accomplir des tâches standardisées principalement basées sur la sécurité. La participation aux 3 séances est validée par le tuteur sur la **fiche d'évaluation des séances pédagogiques Initiateur** remise au candidat en début de formation.

Évaluation

Pour valider son diplôme, le candidat doit :

- Avoir validé les exigences des ateliers lors de la formation en centre
- Avoir participé à la mise en place et à l'encadrement de 3 séances pédagogiques attestées par son tuteur

Rappel des formations d'encadrement sportif accessibles aux bénévoles :



Nota : La formation au permis bateau moteur en eaux intérieures est complémentaire et elle n'est pas prise en charge par le CDAviron 91. Se renseigner auprès de son club.